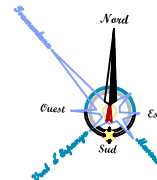




Clapet anti retour au point de rejet



Zone d'implantation pour une filière classique
de type :
Filtre à sable vertical drainé de 30m²
(L 6ml X I 5ml)



Dimensionnement établi en fonction des informations recueillies auprès du pétitionnaire.
Respect des distances préconisées.
Abattage d'arbres à prévoir.
Un accès pour l'entretien des ouvrages devra être possible.
L'ouvrage existant est à vidanger et extraire ou condamner.
Le nombre de sorties d'effluents du bâtiment est donné à titre indicatif, toutes les eaux usées de l'habitation doivent rejoindre leur prétraitement respectif.
Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées.
Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages.
Clapet anti retour.